

PREFECTURE DE L'OISE

Beauvais, le 23 février 2007

Direction des relations
avec les collectivités locales
Bureau du contrôle budgétaire
et des dotations de l'Etat

Affaire suivie par Muriel LELEU
Tel : 03 44 06 12 55
Fax : 03 44 06 12 56
muriel.leleu@oise.pref.gouv.fr

Le Préfet de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Présidents
des établissements publics locaux
MM. les Sous-Préfets (pour information)

Objet : Vote des budgets primitifs 2007.

Réf : Loi de finances rectificative pour 2005 du 30 décembre 2005.

L'article 79 de la loi de finances rectificative pour 2005, n°2005-1720 du 30 décembre 2005, issu d'un amendement parlementaire, a reporté la date limite de vote des budgets primitifs.

La date limite d'adoption des budgets primitifs des collectivités territoriales et de l'ensemble de leurs établissements publics, est reportée, pour l'exercice 2007, au 15 avril 2007.

Je tenais à vous en informer.

Pour le préfet
et par délégation,
la secrétaire générale,

Isabelle PÉTONNET